



## CONSEIL MUNICIPAL

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU LUNDI 8 DECEMBRE 2008 A 21H00 SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-JACQUES GUILLET, MAIRE

Présents : M. LIEVRE, Mme RE, M. TAMPON-LAJARRIETTE, Mme PROUTEAU, M. PAILLER, M. BES, Mme DAËL, Mme TILLY, Mme GRANDCHAMP (arrivée à 21h08), Maires adjoints.

M. BLANDEAU, Mme BROSSOLLET, Mlle MIGNARD, M. CARDIN, M. COTHENET, M. BISSON, M. BOUNIOL, Mme PRADET, Mme LE VAVASSEUR, Mlle MESADIEU, Mme DUCHASSAING-HECKEL, Mlle DESNÉE, M. RIVIER, M. LEVAIN, Mme GRIVEAU, Mme FLORENT, M. BESANÇON, Mme QUONIAM, M. PANISSAL, Conseillers municipaux.

Représenté : M. LABILLE (pouvoir à M. PAILLER).

Excusés : M. DE SAINT-SERNIN, Mme GAVOIS, M. AVELINO.

M. LE MAIRE ouvre la séance à 21h00 et propose de désigner le plus jeune des conseillers municipaux présents, Mlle DESNÉE, comme secrétaire de séance. En l'absence d'autres candidats, et considérant l'accord unanime des élus de procéder à la désignation du secrétaire de séance à main levée, Mlle DESNÉE procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

M. LE MAIRE remercie Mlle DESNÉE et explique que ce Conseil municipal est une séance extraordinaire. En rappelant que, lors de la séance du 20 novembre dernier, il avait annoncé qu'il ferait cette séance extraordinaire pour entendre les conclusions du Cabinet KPMG qui a réalisé, à la demande de la Municipalité, un audit sur la situation financière de la Ville.

M. LE MAIRE rappelle qu'il est coutumier de faire dans la plupart des collectivités locales, ce genre d'audit périodiquement. C'est un exercice salutaire qui permet de faire le point, d'établir très précisément quelle est la situation et d'en tirer évidemment un certain nombre de conclusions pour mieux préparer l'avenir.

M. LE MAIRE précise que cet audit ne correspond pas à un contrôle de la chambre régionale des comptes et qu'il se réserve éventuellement de demander un tel contrôle de la chambre régionale des comptes, sachant qu'elle n'a pas eu l'occasion de contrôler la situation de Chaville au-delà de l'année 2001, même si les conclusions de ce contrôle ont été divulguées dans les années qui ont évidemment suivi. Depuis à peu près sept ans les différents exercices de la Ville n'ont pas fait l'objet d'un contrôle de la chambre régionale des comptes, il paraît justifié d'en faire un relativement rapidement.

M. LE MAIRE explique qu'il paraissait indispensable et nécessaire de faire cet audit au début du mandat d'une nouvelle majorité, afin de pouvoir examiner très attentivement quelles sont les marges de manœuvre dont dispose la Ville pour l'avenir. Ce n'était pas un exercice nécessairement simple dans la mesure où tous les éléments n'étaient pas mis à la disposition du cabinet KPMG et, en particulier, il n'y avait malheureusement pas l'existence d'un budget annexe de la ZAC qui aurait permis, s'il avait existé, une visibilité bien plus importante de l'état du patrimoine foncier appartenant à la Ville dans le secteur du centre-ville.

Néanmoins, M. LE MAIRE croit que les conclusions de cet audit, dans lequel il y a du bon, dans lequel il y a du mauvais, doivent être regardées attentivement.

ON peut faire dire aux chiffres ce qu'on veut, mais ce qui est important, c'est de bien examiner les faits tels qu'ils sont, d'en tirer les conclusions.

M. LE MAIRE indique que s'il a voulu faire ce Conseil municipal, réuni en séance publique, ce n'est pas dans une intention polémique, mais parce qu'il était indispensable de bien manifester le souci de transparence de la Municipalité, en particulier sur les finances de la Ville.

M. LE MAIRE remercie le nombreux public d'être présent ce soir, car il est important pour tous de bien savoir très précisément quelle est la situation financière de la Ville. C'est dans cet esprit qu'il a souhaité la séance publique du Conseil municipal de ce soir.

M. LE MAIRE fait part des observations reçues, notamment sur le fait que la commission des finances ne s'était pas réunie. M. LE MAIRE précise que la commission des finances se réunit, bien évidemment, à huis clos et qu'il était préférable au contraire de faire une séance publique du Conseil municipal, de façon que tous les conseillers municipaux sans aucune exception soient informés et que les Chavillois qui le désiraient soient également bénéficiaires de cette information.

M. LE MAIRE dit qu'il lui a paru indispensable d'adresser à tous les conseillers municipaux, comme il l'avait annoncé lors du dernier Conseil municipal, une synthèse de l'étude de KPMG, synthèse qui va faire l'objet de l'exposé de M. Thierry GRÉGOIRE, présent ce soir et qu'il remercie. M. LE MAIRE précise que cette synthèse a été envoyée à tous les conseillers municipaux et qu'ils ont sur table, comme il en avait évidemment l'intention, la totalité de l'audit réalisé par KPMG. M. LE MAIRE croit qu'avec tous ces éléments, ils vont pouvoir se faire une opinion véritable sur l'état des finances de la Ville.

M. LE MAIRE souligne qu'après l'exposé de M. GRÉGOIRE, qui durera entre une demi-heure et trois quarts d'heure, chaque groupe politique aura l'occasion de s'exprimer. IL a souhaité que ceci se fasse de façon totalement équitable, chaque groupe ayant exactement le même temps de parole, quelle que soit son importance numérique, y compris le conseiller municipal non inscrit, M. Hubert PANISSAL.

M. LE MAIRE propose un tirage au sort afin de savoir quel sera l'ordre de passage des différents groupes politiques. Il annonce que chaque groupe a droit à dix minutes d'expression, soit pour faire des observations, soit pour poser des questions à M. GRÉGOIRE et que ce dernier répondra à l'ensemble des questions ou des observations à l'issue de toutes les interventions.

M. GRÉGOIRE confirme qu'il va présenter effectivement les résultats de l'audit qui a été réalisé par KPMG pour la ville de Chaville. Il explique qu'il appartient à KPMG, cabinet d'expertise comptable et de conseil et qui compte en son sein un département secteur public et que lui, ne travaille qu'avec des collectivités locales. Il connaît la Ville depuis quelques années pour avoir travaillé avec elle, notamment pour la création et l'évolution de la communauté d'agglomération « Arc de Seine ».

M. GRÉGOIRE poursuit qu'ayant travaillé sur différentes études portant sur la Communauté d'agglomération, la ville de Chaville ne lui était pas totalement inconnue avant cet audit, et qu'il va essayer de faire un compte-rendu aussi pédagogique que possible. Pour ce faire, M. GRÉGOIRE va essayer de rendre aussi explicites que possible les évolutions, les données qu'il va montrer, la matière financière étant toujours complexe. M. GRÉGOIRE sera à la disposition des différents élus pour répondre à des questions de nature sur la définition de tel ou tel concept et ils verront que derrière ces chiffres, il y a beaucoup de notions de bon sens et que la situation, pour peu qu'on en présente de manière ordonnée les éléments, recouvre des notions qui sont aisément compréhensibles.

M. GRÉGOIRE dit qu'en introduction d'un audit financier, quand on parle d'une analyse financière, il est important de parler du budget de la Ville et que pour bien comprendre les contraintes financières qui pèsent sur une collectivité locale, il faut avoir une vision claire, une connaissance de la structure d'un budget de la ville. Partant de la structure du budget, on arrive aux contraintes qui pèsent sur la gestion de la collectivité, et chacun entend

parler dans la presse, de manière plus ou moins pédagogique, et plus ou moins exacte, des contraintes fortes qui pèsent aujourd'hui sur les collectivités locales.

Les contraintes sont liées, explique M. GRÉGOIRE, au fait qu'un budget est constitué pour la majeure partie de ce qu'on appelle " le fonctionnement ". Pour faire fonctionner des crèches, pour entretenir la voirie, etc. Tout cela nécessite des services, du personnel et des charges récurrentes qui se traduisent chaque année par les mêmes dépenses, voire des dépenses en augmentation, en fonction de l'évolution des rémunérations, de l'évolution des contrats de prestations de services, etc.

M. GRÉGOIRE souligne qu'on voit bien que le budget de Chaville, par les parts respectives du fonctionnement et de l'investissement, est composé majoritairement de charges récurrentes, qui d'une année sur l'autre se retrouvent dans le budget, sans une grande capacité à les revoir fortement à la baisse et qu'il y a une notion sur laquelle il va revenir à plusieurs reprises, c'est la notion d'inertie.

M. GRÉGOIRE poursuit que le budget d'une ville est caractérisé par une très, très forte inertie. D'une année sur l'autre, la capacité d'action d'une municipalité ne porte que sur quelques pour cent de la totalité de son budget. Derrière tout ça existe une notion essentielle : toute décision prise de créer une activité nouvelle et de la développer, génère non seulement une charge nouvelle sur une année, mais sa répétition sur un nombre d'années significatif.

M. GRÉGOIRE fait observer que lorsqu'on recrute un fonctionnaire par exemple, sauf s'il décide lui-même de partir, il peut être amené à rester plus de trente ans dans la collectivité, et que, de la même manière, si l'on contracte avec une entreprise privée, pendant toute la durée du contrat, il faut le renouveler, payer l'évolution de ce contrat, etc. et derrière tout ça, il y a l'obligation d'assurer les services publics.

M. GRÉGOIRE informe qu'il y a une autre notion qu'il va aborder dans le courant de la présentation, ce sont les attentes et les demandes de plus en plus nombreuses de la population. M. GRÉGOIRE poursuit que pour financer ces charges qui peuvent être récurrentes, il existe différentes recettes, plus ou moins récurrentes, plus ou moins garanties pour la collectivité. Toute la complexité de la gestion d'une collectivité est liée au fait qu'on ne peut supporter une évolution des dépenses récurrentes, dès lors qu'en face, on ne maîtrise pas totalement les recettes. C'est là une contrainte de gestion très forte.

M. GRÉGOIRE précise que 54 % des charges de fonctionnement de Chaville sont composées de charges de personnel et que la question est de savoir si la Ville a sur la longue durée les moyens de payer ce personnel. Pour faire fonctionner des services, il faut du personnel ou faire appel à des entreprises et dans les deux cas, il y a des contraintes de gestion qui ne sont pas de la même nature.

M. GRÉGOIRE répète qu'il se trouve qu'à Chaville 54% du budget de fonctionnement est composé de charges de personnel, ce qui induit une rigidité, parce que la majorité de ce personnel est titulaire et que, sauf si le personnel souhaite partir, il faut le garder et ces charges du personnel évoluent chaque année en fonction de l'avancement des carrières, l'évolution des traitements de la fonction publique, etc. M. GRÉGOIRE fait observer que le deuxième grand point, ce sont les charges à caractère général, de fonctionnement, hors personnel, les contrats, les assurances, les dépenses d'entretien.

M. GRÉGOIRE dit que les dépenses de fonctionnement ont évolué parfois de manière significative, les charges de personnel de 2,6%, que les autres charges courantes, contrats de prestation de service, défenses, recours ont évolué de plus 23% en 2 ans. Il fait constater que c'est un taux d'évolution qui est considérablement plus fort que celui constaté dans la moyenne du pays.

M. GRÉGOIRE fait remarquer que la Ville est dans la même situation qu'une entreprise et que, lorsqu'elle connaît des difficultés, elle doit pouvoir réagir et adapter ses dépenses à l'évolution de son activité. Pour M. GRÉGOIRE, l'enjeu aujourd'hui pour les collectivités, c'est que si la conjoncture est plus défavorable, la Ville aura-t-elle la capacité à ajuster le niveau de ses dépenses, à des recettes qui évoluent défavorablement ? M. GRÉGOIRE estime que c'est beaucoup plus complexe pour une collectivité, compte tenu de la contrainte de gestion qu'elle subit de façon structurelle.

M. GRÉGOIRE explique que 23% d'évolution des charges de fonctionnement, c'est l'équivalent d'un million d'euros en deux ans et que les recettes doivent évoluer non seulement favorablement, mais l'évolution doit être aussi garantie que possible, parce que les charges sont plutôt récurrentes. M. GRÉGOIRE souligne que, quand la conjoncture évolue défavorablement, la capacité à les faire diminuer n'est pas évidente parce que des contrats auront été signés, des services nouveaux auront été offerts, etc.

M. GRÉGOIRE donne les détails suivants : sur la période 2005-2007, la conjoncture était bonne. Les impôts locaux ont augmenté de 600 000 €, soit en pourcentage 3%. La hausse des droits de mutation est plus faible en montant, 32% d'augmentation en deux ans. Les collectivités locales ont pleinement profité du dynamisme du marché de l'immobilier jusqu'en 2007. Les dotations d'État ont évolué moins favorablement, 1,9% en deux ans soit moins que l'inflation.

L'État a fait subir aux collectivités les contraintes financières sur son propre budget et l'élément qui sera déterminant dans l'analyse, c'est le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP). Il s'agit du reversement d'une partie de la taxe professionnelle de grandes entreprises, soit parce que des Chavillois y travaillent, soit parce qu'une partie de cette taxe professionnelle est reversée à Chaville sur différents critères, comme la population, la richesse fiscale, etc.

M. GRÉGOIRE conclut que ça permet de bénéficier d'une partie de la croissance de taxe professionnelle dans des entreprises comme Renault à Boulogne, comme Peugeot à Vélizy-Villacoublay. Et que, plus cette TP évolue favorablement, mieux c'est, parce qu'il y a ce reversement. M. GRÉGOIRE fait remarquer que c'est une recette qui a évolué de manière extrêmement importante tant en pourcentage, 273%, qu'en montant, 1,2 millions d'euros. Donc, l'évolution positive de la situation entre 2005 et 2007 dépend pour l'essentiel du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle et, dans une moindre mesure, des droits de mutation des impôts locaux.

M. GRÉGOIRE observe que la Ville a vu sa situation s'améliorer et qu'à fin 2007, elle paraît correcte en termes d'analyse financière, mais que cette évolution satisfaisante s'est produite parce que l'augmentation non négligeable des dépenses, 23% pour les charges courantes, a été financée par des recettes qui ont évolué favorablement. Par contre, la Ville ne maîtrise absolument pas ces recettes, et tout dépend de l'évolution de la taxe professionnelle de Renault à Boulogne, de Peugeot à Vélizy-Villacoublay et du nombre de Chavillois qui travaillent dans chacune de ces entreprises.

M. GRÉGOIRE précise que si quelques Chavillois changent d'emploi, ça fait baisser ces recettes pour la Ville, parce qu'il y a un seuil de 1% à atteindre, et qu'en termes d'analyse, financer des dépenses pérennes par des recettes très volatiles fait courir le risque d'affronter dans de mauvaises conditions un retournement de la conjoncture. M. GRÉGOIRE poursuit que la fiscalité représente la recette de fonctionnement la plus importante de la Ville. Et, il se trouve que Chaville a plutôt des taux plus faibles que la moyenne de sa strate en France : pour la taxe d'habitation 15% contre 15,24%, 18% pour le foncier bâti par rapport à 21,85.

M. GRÉGOIRE fait remarquer que si on cherchait à faire des comparaisons avec des villes particulières, notamment des Hauts-de-Seine, de taille à peu près comparable, là, les comparaisons sont moins favorables. La Ville se situe un petit peu au-dessus. L'analyse financière peut dire qu'il y a des marges de manœuvre, si on veut se rapprocher de la strate. Le contribuable dirait évidemment le contraire, parce qu'utiliser des marges de manœuvre, ça veut dire augmenter les taux d'imposition ; et aucun élu ne souhaite augmenter les taux d'imposition, et les contribuables ne le souhaitent pas non plus.

M. GRÉGOIRE ajoute qu'il y a un autre élément qui joue et qu'il ne faut pas négliger, c'est la base d'imposition. Le taux s'applique évidemment sur une base qui dépend des caractéristiques du local habité ou loué. Donc, Chaville est inférieure à la strate des villes de taille comparable des Hauts-de-Seine.

M. GRÉGOIRE fait observer que lorsqu'on essaie de comparer Chaville, également pour les deux notions citées plus haut, pour l'excédent brut de gestion, la situation de la Ville n'est pas mauvaise et qu'il a évolué favorablement. La Ville demeure en 2007 inférieure à la strate de population. M. GRÉGOIRE explique que la strate de population, c'est tout simplement les villes de 10 à 20 000 habitants au niveau national qui font partie aussi

d'une communauté d'agglomération, d'une communauté urbaine ou d'une communauté de communes où la taxe professionnelle a été transférée à la communauté.

M. GRÉGOIRE poursuit que la ville de Chaville en 2007 a un excédent brut de gestion de 37% inférieur à la moyenne et que la Ville a une marge de manœuvre sur sa gestion courante qui est moins forte. Donc, sa capacité à réagir à une éventuelle dégradation de la conjoncture est plus faible que la moyenne des communes. De même, en capacité d'autofinancement, la Ville se trouve à un niveau inférieur à la moyenne de 32%. M. GRÉGOIRE constate que, là aussi, il y a une moindre capacité à absorber une dégradation, un retournement de la conjoncture par rapport aux communes de même strate, même si le niveau n'est pas proche de zéro.

M. GRÉGOIRE explique qu'en capacité d'autofinancement net, une fois déduit le remboursement de capital de la dette, en 2007 la Ville se situe un tout petit peu au-dessus de la strate, pour une question de profil d'extinction de la dette, élément relativement positif. Il exclut l'année 2006 qui est très négative parce que la Ville s'est fortement désendettée, ce qui nuit à ce ratio, mais qui en revanche est un élément positif, parce que quand on désendette, on fait des économies sur la charge de la dette.

M. GRÉGOIRE pose la question de l'effort d'investissement de la Ville, comment il a été financé, puisque, comme il disait précédemment, une ville doit investir, ne serait-ce que pour entretenir le patrimoine, la voirie, les bâtiments publics. M. GRÉGOIRE explique qu'on regarde ce qui a été fait sur une période de sept années pour savoir dans quelle mesure la Ville est proche ou non du niveau d'investissement moyen des communes de même strate.

M. GRÉGOIRE dit qu'en début de mandat, la Ville se trouvait à un niveau assez nettement inférieur à la strate, et qu'en revanche, en fin de mandat, la Ville a rattrapé son retard et se situe à peu près au niveau moyen, ce qui veut dire que le niveau d'investissement de la Ville a été sur la période récente notamment proche de la moyenne, donc un effort d'investissement correct. Pour M. GRÉGOIRE, il convient de constater qu'il s'agit d'une politique d'investissement au moins aussi dynamique que la moyenne, mais qu'en revanche ce qui est intéressant, c'est de savoir comment a été financé cet effort d'investissement. M. GRÉGOIRE annonce que l'équivalent de 59% du financement de l'investissement a reposé sur l'emprunt, ce qui veut dire concrètement que la Ville a procédé à des cessions importantes récemment, compte tenu d'un autofinancement net relativement négatif sur la période, positif deux années, mais négatif une autre année, et d'un niveau de subvention qui était largement insuffisant pour financer les investissements.

M. GRÉGOIRE fait observer que c'est un élément positif, parce que ça permet d'éviter l'emprunt, mais qu'on ne peut pas faire des cessions tous les ans, parce qu'au bout d'un moment, le patrimoine disparaît. M. GRÉGOIRE ajoute que c'est un élément positif, parce qu'on évite de s'endetter, mais que c'est un élément négatif, parce que ça ne peut être qu'une recette ponctuelle pour investir. Pour M. GRÉGOIRE, le point important de l'emprunt et tout l'enjeu pour la Ville, c'est dès lors qu'elle est obligée concrètement d'emprunter de façon significative, il faudrait qu'elle dégage sur sa gestion courante suffisamment de marge de manœuvre pour faire face, non pas à une année, mais de manière durable à cet endettement qui est obligatoire.

M. GRÉGOIRE rappelle qu'une entreprise peut arrêter d'investir pendant deux ans ou trois ans pour regagner les marges de manœuvre, mais qu'une ville ne peut pas s'arrêter d'investir, parce qu'autrement son patrimoine se dégrade, qu'il y a des risques y compris pour les élus en responsabilité si la voirie et les bâtiments publics se dégradent, parce que la ville accueille du public, donc il faut que les équipements répondent aux normes.

M. GRÉGOIRE souligne qu'il faut que, sur la durée, la Ville ait les moyens d'assurer le financement de ses investissements, en ayant un emprunt aussi faible que possible pour ne pas grever ses capacités financières.

M. GRÉGOIRE explique que, sur la période 2005-2007, il y a une diminution faible de l'encours, avec une baisse prononcée en 2006 et une augmentation en 2007. M. GRÉGOIRE répète que la Ville s'est désendettée notamment en pratiquant des cessions d'actifs et que c'est la capacité d'autofinancement qui doit servir prioritairement au remboursement du capital de la dette. Pour le calculer en nombre d'années, on rapporte l'encours de la dette à l'autofinancement : plus la Ville est à un niveau faible, mieux c'est, puisque cela montre la capacité qu'elle a de faire face à son endettement.

M. GRÉGOIRE estime que, globalement, le ratio de la Ville en 2007 est un ratio correct, 8,2 années, alors qu'il était à un niveau plus préoccupant en 2005. Il explique que cette évolution positive tient à la fois de la petite diminution de l'encours, mais aussi du fait que l'autofinancement de la ville s'est redressé : si l'autofinancement se redresse, cela veut dire qu'on a une meilleure capacité à faire face à ses échéances. Le ratio de 8,2 progresse de manière quand même très forte entre 2006 et 2007 et entre ces deux années, la dette a augmenté, alors que la capacité d'autofinancement a évolué de façon négative. M. GRÉGOIRE fait observer que si on a une dette stable, mais que les marges de manœuvre diminuent, ça veut dire que la capacité à faire face aux échéances va se dégrader.

M. GRÉGOIRE poursuit que ce ratio-là peut se dégrader fortement, même sans endettement, parce qu'il y aurait de moins grandes marges de manœuvre d'autofinancement pour faire face à cette dette et que les deux éléments, excédent brut de gestion et capacité d'autofinancement, sont les clefs pour connaître les équilibres financiers d'une ville et les contraintes qui pèsent sur sa gestion.

M. GRÉGOIRE résume que la Ville, en capacité de désendettement, en 2005 se situait à un niveau nettement supérieur aux villes comparables. La situation s'est nettement améliorée en 2006 et un peu dégradée en 2007 par rapport à la moyenne. Ce qui veut dire que les ratios de Chaville étaient corrects en 2007, mais un peu supérieurs à la strate, donc que les équilibres financiers étaient en hausse sur la fin de période, avec une trésorerie assez significative en fin de période, qui permettaient à la Ville de faire face à un certain niveau de dépenses pour les années futures.

M. GRÉGOIRE poursuit que le troisième élément, l'adhésion à la communauté d'agglomération « Arc de Seine », a apporté sur la période, sur le mandat passé, depuis la création de la Communauté d'agglomération en 2003, un apport de financement intéressant pour la Ville et surtout l'accès au développement économique qui se produit particulièrement sur Issy-les-Moulineaux. M. GRÉGOIRE fait remarquer que la Communauté d'agglomération, qui aujourd'hui connaît un développement fort, fait profiter Chaville de ses retombées positives, élément extrêmement favorable qu'il faut citer parmi les points positifs.

M. GRÉGOIRE précise que les points faibles sont les équilibres financiers qui sont pour certains très inférieurs à la moyenne. Avec une moindre capacité par rapport aux autres communes à faire face à un retournement de la conjoncture, d'où l'intérêt de ces éléments par rapport aux années 2008 et suivantes, des éléments de rigidité extrêmement forts dans la structure des recettes et l'importance prise par la taxe additionnelle aux droits de mutation. M. GRÉGOIRE répète que c'est une taxe qui dépend du marché de l'immobilier, très bon en 2006-2007, mais probablement 2008 et surtout les années suivantes seront nettement moins favorables, M. GRÉGOIRE explique que la Ville en a fortement profité, donc qu'elle est plus fragile que des communes de régions qui n'ont que très peu profité du boom de l'immobilier, avec encore une fois un aspect positif, mais une fragilité supplémentaire.

M. GRÉGOIRE souligne que le deuxième élément important, le poids du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle est un élément de recette important sur la période passée, mais que c'est un élément fragile car la recette peut baisser de plusieurs centaines de milliers d'euros en une année, en fonction du nombre de Chavillois qui travaillent chez Renault et Peugeot.

M. GRÉGOIRE explique qu'il y a une dynamique des dépenses qui n'a pu être financée que parce qu'en face il y a eu ces éléments très positifs, mais avec la création de charges pérennes d'un côté et des recettes très fragiles de l'autre. Cela veut dire que ce sont des risques significatifs. Il souligne que les risques peuvent ne pas se produire, mais peuvent aussi se matérialiser brutalement. M. GRÉGOIRE se pose la question de savoir comment la ville pourrait réagir dès lors qu'on a créé d'un côté des charges pérennes et que, pour les financer, on n'aurait pas forcément les recettes pérennes en face.

Malgré les transferts importants qui se sont produits dans les dernières années à la Communauté d'agglomération, parce que toute la voirie par exemple a été transférée à la Communauté d'agglomération, plus une partie de l'Atrium, M. GRÉGOIRE précise qu'il y a eu une dynamique de charge de fonctionnement sur le mandat globalement. Un endettement qui a augmenté en volume en fin de période, donc, des charges sur les années futures et des éléments conjugués qui font que la situation de la Ville fin 2007 est apparemment correcte, mais avec les éléments de fragilité dont il a parlé auparavant.

M. GRÉGOIRE explique que les recettes sont nettement supérieures aux dépenses de manière structurelle, parce qu'une ville a plus de recettes de fonctionnement que de dépenses, alors qu'en investissement, c'est plutôt le contraire et que les règles en vigueur disent qu'une ville calcule son résultat de fonctionnement qui est positif, et de l'autre côté calcule son résultat d'investissement qui est plutôt négatif. La loi dit qu'il faut utiliser prioritairement l'excédent de fonctionnement pour financer le déficit d'investissement, mais que plus le déficit d'investissement est important, plus on est obligé d'utiliser l'excédent de fonctionnement pour financer l'investissement et que ce résultat, on ne l'a plus en fonctionnement. Dès lors, on n'a plus la marge de manœuvre pour financer le fonctionnement des années d'après.

M. GRÉGOIRE explique que cela veut dire que cette affectation du résultat, notamment liée à des décisions de l'ancienne municipalité fin 2007, a impacté les choix budgétaires de la nouvelle municipalité. Tout simplement parce que l'ancienne municipalité a, quelque part, subi, et n'a pas agi sur le niveau du déficit d'investissement, parce qu'il y a des procédés prévus également par les textes, pour essayer, en limitant le déficit d'investissement, de garder une partie importante de l'excédent de fonctionnement, justement en fonctionnement, pour faire face à un retournement possible de conjoncture.

M. GRÉGOIRE confirme qu'il se trouve effectivement que l'ancienne municipalité par ses choix à la fin de l'année 2007 a grevé en partie la capacité de la Ville à faire face à un retournement de la conjoncture par des décisions lors de la clôture des comptes 2007.

M. GRÉGOIRE fait observer que ce sont des choix budgétaires qui s'expliquent certainement, mais qui simplement ont des conséquences majeures, parce qu'une fois qu'on a cet argent transféré en investissement, on ne peut plus faire le chemin inverse, la marge de manœuvre en fonctionnement est perdue pour toujours. M. GRÉGOIRE dit qu'on s'aperçoit, aujourd'hui, que c'est une règle de gestion qui, quand elle est bien maîtrisée, est un atout extrêmement important pour les villes et que, mal maîtrisée, ça peut obliger la Ville à augmenter les impôts, ou à devoir diminuer brutalement ses dépenses.

M. GRÉGOIRE rappelle que le budget prévisionnel qui contient les prévisions de dépenses et de recettes a été voté par l'ancienne municipalité et qu'il se trouve que ce budget doit être équilibré en dépenses, en recettes, en fonctionnement, en investissements, en partie en investissements par de l'emprunt, mais que les dépenses et les recettes doivent être évaluées de façon sincère. M. GRÉGOIRE pense que c'est facile d'équilibrer des prévisions quand on surestime les recettes, quand on sous-estime les dépenses et qu'il y a des surestimations liées à de mauvaises évaluations. On dit que les recettes vont évoluer de 5%, si elles évoluent de 3, c'est une mauvaise qualité de prévision. Et quand une chambre régionale des comptes analyse la différence entre les prévisions et les réalisations, elle va identifier d'où vient l'écart. Soit l'écart est subi, soit l'écart est lié à une estimation trop optimiste de l'évolution de certaines recettes et côté dépenses également trop optimistes, c'est-à-dire quand des éléments font dire que ça augmente de 4%, et si on met un ou deux, on peut considérer que l'on a été très optimiste côté dépenses.

M. GRÉGOIRE estime que l'appréciation de la sincérité est une notion en partie subjective parce qu'il est facile de dire qu'il y a un écart entre prévisions et réalisations une fois que toutes les choses sont terminées. M. GRÉGOIRE fait observer qu'il faut bien voir que si on subit un écart entre les prévisions et les réalisations, les marges de manœuvre peuvent diminuer de façon extrêmement brutale. M. GRÉGOIRE poursuit que pour faire face à un retournement de la conjoncture, quand on est trop optimiste sur les recettes et les dépenses, le risque est de devoir subir justement ce décalage et au lieu d'avoir un excédent de fonctionnement, risquer de subir un déficit ou ne dégager aucune marge de manœuvre sur la section de fonctionnement. Ce qui rend la situation extrêmement difficile parce que le budget en fonctionnement est très rigide et que la capacité d'action d'une ville est limitée.

Quand on regarde le budget primitif 2008 de la ville de Chaville voté en décembre 2007, M. GRÉGOIRE estime qu'il y a un certain nombre de dépenses qui ont été sous-évaluées. M. GRÉGOIRE sait qu'à l'époque on n'avait pas forcément tous les éléments, mais qu'après, c'est la notion d'appréciation de la sincérité du budget et surtout l'effet conjugué de ces éléments, parce qu'on peut dire que certaines dépenses pourraient être sous-évaluées, mais d'autres surévaluées.

M. GRÉGOIRE estime que tout dépend de l'écart cumulé : quelques charges de personnel, des dépenses relatives au fonctionnement d'un gymnase, rajoutées à des recettes qui, elles, se sont avérées surestimées. Les deux éléments vont dans le même sens, c'est-à-dire une restriction des marges de manœuvre. M. GRÉGOIRE fait observer qu'il est vrai qu'on était en décembre 2007, que tous les éléments n'étaient pas connus, sauf que, quand on vote des produits sans avoir tous les éléments, on essaie d'être particulièrement prudents sinon on subit tous les écarts entre la prévision et la réalisation effective.

Pour le deuxième élément, l'hypothèse d'évolution des bases des impôts locaux qui sont notifiés par l'État au mois de février, M. GRÉGOIRE pense que, là aussi, il vaut mieux être extrêmement prudent, quitte à ajuster une fois qu'on connaît les données réelles, qu'il y a un procédé prudent, l'autre qui l'est un peu moins.

M. GRÉGOIRE reparle d'un autre élément, le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, qui est en partie subi, puisque moins de Chavillois ayant travaillé dans ces entreprises, la Ville a perdu des sommes d'argent significatives. M. GRÉGOIRE précise que les 200 000 € prévus n'ont pas été perçus et qu'il y a un écart de 450 000 € entre les prévisions et les réalisations pour l'aide versée par la caisse d'allocations familiales qui finance les crèches notamment. M. GRÉGOIRE confirme qu'il est vrai que c'est toujours difficile de prévoir quel sera le montant versé par la CAF, mais que là aussi, il faut être prudent et ne pas courir le risque d'avoir de mauvaises surprises. Le fait d'avoir un écart entre les prévisions et les réalisations, si on perd concrètement les recettes, oblige à les financer. La Ville avait repris en fonctionnement 900 000 €, l'essentiel de ces 900 000 € a été absorbé par les écarts entre prévisions et réalisations.

M. GRÉGOIRE explique que ne pas avoir d'excédent ou quasiment pas, ça veut dire que l'on n'a plus aucune marge de manœuvre pour 2009 pour faire face à la dégradation de la conjoncture.

M. GRÉGOIRE dit qu'il se trouve que la conjoncture est nettement plus défavorable qu'en 2007 ou 2008 et que les droits de mutation vont commencer à diminuer et que, autant la Ville a bénéficié du boom de l'immobilier, autant elle va pâtir du retournement du marché de l'immobilier. M. GRÉGOIRE rappelle que les droits de mutation n'évoluent pas en fonction des prix de l'immobilier seulement, mais du nombre des mutations et que le nombre de mutation va fortement chuter.

M. GRÉGOIRE dit que, même si les Hauts-de-Seine ont connu avec un décalage par rapport à d'autres secteurs, le retournement du marché de l'immobilier, il est clair qu'on est dans un contexte beaucoup plus défavorable que le contexte récent. Or la Ville, à fin 2008, a vu ses marges de manœuvre brutalement diminuer, par la dégradation de la conjoncture, mais aussi par la construction d'un budget 2008 qui peut être considéré comme particulièrement optimiste.

M. GRÉGOIRE fait remarquer qu'une entreprise, face à une conjoncture, peut licencier, peut arrêter d'investir, peut fermer une partie de ses activités, contrairement à la Ville qui, lorsque la conjoncture se retourne, doit maintenir son personnel, parce que c'est pour l'essentiel du personnel titulaire. Quant au personnel non titulaire, il fait fonctionner les centres de loisirs, il fait fonctionner de services ou des équipements qui ne peuvent pas être fermés du jour au lendemain.

M. GRÉGOIRE précise qu'inertie des dépenses et retournement des recettes sont les risques qu'il y a pour une collectivité d'affronter une conjoncture, quand elle voit ses marges de manœuvre diminuer. La Ville ne se retrouvera jamais dans une situation de déficit puisque, poursuit M. GRÉGOIRE, dans ce cas, ce n'est plus les élus qui règlent le budget, c'est la chambre des comptes et le préfet. Donc, évidemment il est exclu de se retrouver dans ce type de situation. M. GRÉGOIRE rappelle qu'en 2007, la Ville avait des marges de manœuvre, capacité d'autofinancement nettement positive. En 2009, la capacité d'autofinancement est nettement négative, les dépenses évoluent beaucoup plus fortement que les recettes.

M. GRÉGOIRE souligne qu'une collectivité locale peut voir sa situation très fortement se dégrader en l'espace de très peu de temps, parce que concrètement aujourd'hui, compte tenu de la conjoncture, le niveau de ses dépenses n'est plus en adéquation avec le niveau de ses recettes, parce qu'on est dans un contexte très difficile, et pas seulement à Chaville.

Chaville, constate M. GRÉGOIRE, même avec l'amélioration constatée sur la période 2005-2007, va affronter le retournement de la conjoncture avec moins de marges de manœuvre que les autres villes.

M. GRÉGOIRE explique que l'année 2008, à cause en partie d'un budget assez volontariste, a dégradé les marges de manœuvre beaucoup plus vite que dans la moyenne des communes de même strate, d'où une évolution aussi rapide, à laquelle s'ajoute l'effet ciseaux, des recettes moins dynamiques et certaines en diminution, comme les droits de mutation. M. GRÉGOIRE ajoute que l'État versera moins d'argent aux collectivités locales, pour limiter ses propres problèmes financiers.

M. GRÉGOIRE ajoute qu'il y a une baisse de certaines recettes importantes dans le budget de la Ville, comme les dotations d'État, avec une rigidité des dépenses qui évoluent de 1, 2, 3, voire 4%, par an, parce que lorsqu'on signe un contrat avec une entreprise, il est chaque année indexé. Pour le personnel, il y a des avancements de grades, etc. ce qu'on appelle globalement le glissement vieillesse technicité et qu'à effectif constant, la masse salariale augmente. Dans un contexte où les recettes diminuent ou stagnent, les marges de manœuvre peuvent évoluer négativement de manière très rapide.

Pour faire face à cette situation structurelle et compte tenu de l'ampleur de la déconnexion entre les dépenses et les recettes, M. GRÉGOIRE souligne qu'il va y avoir des décisions extrêmement difficiles à prendre pour mettre en adéquation les dépenses avec les recettes de la Ville. M. GRÉGOIRE rappelle que les dépenses de la Ville sont trop importantes par rapport aux recettes dont elle dispose et que pour remettre en adéquation ces deux éléments, il va falloir jouer sur tous les leviers disponibles.

M. GRÉGOIRE dit qu'il va falloir améliorer la dynamique des recettes et, parallèlement, diminuer les charges de gestion, qu'il va falloir regarder le niveau de services rendus, réfléchir aux politiques à mener, etc. M. GRÉGOIRE répète que si on ne met pas en adéquation les deux choses, le préfet, la chambre des comptes régleront le budget, dans le cadre d'une mise sous tutelle.

M. LE MAIRE remercie M. GRÉGOIRE et propose le tirage au sort par MELLE DESNÉE pour donner l'ordre d'intervention à chacun des groupes de l'assemblée pour dix minutes. M. LE MAIRE annonce que c'est MME RÉ pour le groupe " Union pour Chaville " qui commence et que M. PANISSAL sera le dernier.

MME RÉ, rappelant au nom de l'ensemble des élus de son groupe, que les Chavillois ont choisi sur le projet de mandat qui leur a été proposé pendant la campagne, mais aussi en refusant les objectifs annoncés par l'ancienne municipalité, tient à faire part de leur ressenti face à la situation de la Commune qui vient de leur être exposée par le Cabinet KPMG.

MME RÉ ajoute qu'en préalable, ils vont répondre à deux questions que certains se poseraient, pourquoi un audit ? Pourquoi KPMG ? Les finances de la Commune sont assurément la préoccupation première d'une nouvelle équipe municipale et il faut, en effet, s'assurer de ce que valent les résultats des comptes administratifs de l'année écoulée et qu'il faut pouvoir apprécier sur quelles réalités ils sont assis. MME RÉ précise que l'intérêt de cette démarche n'était pas seulement d'analyser la situation passée de la Ville, mais également et surtout de permettre de déterminer à partir de marges de manœuvre identifiées, comment mener à bien les actions contenues dans leur projet de mandat.

MME RÉ explique que cet audit se devait d'être effectué par un cabinet extérieur qui puisse faire son travail en toute objectivité et indépendance, afin que ses conclusions ne puissent être soupçonnées de partialité. MME RÉ informe que sept cabinets ont répondu à l'appel d'offres lancé par la Ville et que KPMG secteur public, cabinet spécialisé dans l'évaluation des politiques publiques, a été retenu pour la qualité de son offre méthodologique, la compétitivité de ses tarifs et son expérience des problématiques communales. MME RÉ rappelle également que KPMG a une connaissance approfondie de la ville de Chaville et de ses relations avec la communauté d'agglomération « Arc de Seine » et qu'à ce titre, ce cabinet a travaillé en collaboration avec l'ancienne municipalité de Chaville.

MME RÉ constate qu'à l'issue de cette présentation, la situation de la Ville n'est pas du tout florissante, contrairement à ce qui a été annoncé en décembre 2007. MME RÉ explique que l'excédent de fonctionnement,

dont le chiffre 2,6 millions d'euros pourrait paraître effectivement intéressant, n'est en définitive qu'un excédent en trompe-l'œil, puisqu'il a dû servir dès son constat officiel lors du compte administratif 2007 à couvrir le déficit de la section d'investissement à hauteur de 1 700 000 €.

MME RÉ informe que les élus ont tous constaté, dès leur entrée en fonction, quelle que soit leur délégation, qu'il était impossible de maintenir les dépenses de fonctionnement de la Ville dans le cadre du budget voté en décembre 2007. MME RÉ souligne qu'il s'est avéré que les dépenses avaient été sous-évaluées et les prévisions de recettes trop optimistes. MME RÉ affirme qu'il est maintenant clair pour tout le monde que ce budget établi dans un contexte électoral n'était pas réaliste et équilibré artificiellement. MME RÉ donne quelques exemples d'insuffisances des crédits, en personnel : 500 000 €, qui n'avaient pas été budgétés. Le deuxième poste des gardiens du gymnase Halimi, l'assistance pour le Forum des Savoirs, les avancements des grades réalisés début 2008, les augmentations des points d'indice au premier octobre 2008, soit au total 227 000 €.

MME RÉ précise que des cotisations d'assurance du personnel, d'accidents du travail, de fonds national des logements, des heures supplémentaires, des heures d'agents non permanents, avaient été sous-estimées des cotisations aux caisses de retraite suite aux validations de carrières, ces postes représentant 217 000 €, et que le budget des dépenses du personnel s'est donc en définitive établi à 13 000 000 €, soit 4% de plus qu'en 2007. Il y avait 358 postes pourvus au 1<sup>er</sup> janvier 2008. MME RÉ affirme que cette progression se réalise sans aucune création de poste, au 31 mars 2008, donc, avant l'arrivée de la nouvelle municipalité le nombre était passé à 361, actuellement les effectifs réels, sont de 353 agents, 281 titulaires et, 62 agents non titulaires. Cette maîtrise de la masse salariale s'inscrit en préalable de la démarche de révision générale des politiques municipales, nécessitée par la situation décrite.

MME RÉ rappelle que les coûts de personnel représentent à Chaville 55,7% du budget de fonctionnement, c'est-à-dire la Ville et le CCAS, la moyenne se situant aux alentours de 51% pour les communes de la catégorie. Du côté des charges à caractère général, outre le fait qu'elles avaient été évaluées de façon très serrée, toujours dans le souci de ne pas augmenter les taux des impôts locaux en cette année électorale, MME RÉ explique qu'il a fallu réparer quelques oublis ou insuffisances pour environ 80 000 €. Comme la restauration du personnel, le chauffage du nouveau gymnase Halimi, la subvention de la Ville à la base nautique départementale de l'Île-de-Monsieur, des participations aux fonctionnements des écoles privées, l'incidence des hausses des taux d'intérêt de la dette. À fin novembre, MME RÉ constate inévitablement des dépassements sur un certain nombre des postes insuffisamment budgétés, et ce, malgré la sensibilisation et la bonne volonté des services à réaliser des économies.

MME RÉ fait le même constat d'une inadéquation pour les recettes. Le produit des taxes locales, taxes d'habitation, taxes foncières, bâti, non bâti a été surestimé de 186 000 € par suite d'une prévision d'augmentation trop importante des bases. MME RÉ répète que la Commune ne maîtrise pas les pourcentages d'augmentation des bases, que c'est l'État qui définit l'augmentation et que, dans le budget 2008, elles ont été évaluées à 3% alors qu'en fait elles ont évolué entre 1 et 2%. MME RÉ ajoute que la taxe additionnelle aux droits de mutations des biens immobiliers a elle aussi été estimée de façon optimiste, en dépit de tout principe de précaution, eu égard à la crise qui était déjà perceptible à fin 2007 et que ce poste qui a augmenté de 25% par rapport au budget 2007 a été fixé à 1 000 000 €.

MME RÉ précise qu'il est encore trop tôt pour savoir si ce chiffre pourra être atteint et ajoute qu'il a également manqué une subvention de 450 000 € en provenance de la CAF liée à la réalisation du contrat enfance 2008. MME RÉ explique que, bien que la CAF ait prévenu l'ancienne municipalité de la suppression de cette subvention dès le mois de novembre 2007, ce montant a été maintenu au budget 2008 et qu'à ce déficit de recettes cumulé d'environ 700 000 € est venue se rajouter une réduction, cette fois imprévisible, du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle que perçoit la Ville au titre des Chavillois travaillant chez Renault à Boulogne, pour un montant de 200 000 €.

MME RÉ poursuit que pour couvrir la section de fonctionnement, il a donc fallu affecter les 906 000 € restants de l'excédent 2007 et réduire de 390 000 € la subvention communale au CCAS cette réduction étant, en fait, un simple remboursement, puisqu'avait été avancée au CCAS, en 2006, une somme de 400 000 €.

MME RÉ précise qu'un budget supplémentaire a donc été voté en juin 2008, pour non seulement ajuster les dépenses et les recettes de la Commune, mais également à travers un redéploiement budgétaire pour lui donner une nouvelle impulsion, ne pas se contenter de gérer l'héritage, mais commencer à mettre en œuvre ce pourquoi les Chavillois ont choisi une nouvelle équipe. MME RÉ fait constater que les marges de manœuvre de la Ville sont complètement dégradées aujourd'hui, la totalité de l'excédent 2007 ayant dû être affectée. La Ville n'a plus de capacité d'autofinancement provenant des exercices précédents.

MME RÉ rappelle que la Ville a pourtant bénéficié de la création de la communauté d'agglomération « Arc de Seine » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, que des compétences communales ont été transférées à la Communauté d'agglomération et que la valeur de ces compétences représente 2 200 000 €, qu'il y a notamment une soixantaine d'agents communaux qui ont quitté la Ville pour Arc de Seine au cours des dernières années et que, malgré ça, on ne constate pas une baisse des personnels au niveau communal.

MME RÉ ajoute que la Ville a également bénéficié au cours des trois années passées de l'apport important de recettes imprévues. Au total, 2 800 000 € sur la période provenant de la taxe additionnelle aux droits de mutation et du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, recettes non pérennes, dont la Ville ne maîtrise pas les montants.

MME RÉ ajoute qu'aucune de ces ressources exceptionnelles n'a été épargnée et qu'elles ont été dilapidées dans l'accroissement des services proposés à la population, dont le coût résiduel supporté in fine par le contribuable est important.

MME RÉ dit qu'il est dangereux de financer des charges de fonctionnement pérennes par des recettes exceptionnelles et volatiles et que la ville de Chaville vit au-dessus de ses moyens depuis de nombreuses années et que "toujours plus" a été le maître mot. MME RÉ se demande s'il fallait atteindre un niveau de service comparable à celui de communes beaucoup plus riches.

MME RÉ poursuit que beaucoup d'argent a également été dépensé dans des investissements soit inutiles, soit générateur de frais de fonctionnement, par exemple, la fontaine de la rue de la source, le gymnase Halimi, des véhicules en nombre important, et que la dette de la Commune a augmenté de 5,15 millions € au cours de la mandature 2001-2007, pour s'établir à 15,2 millions € à fin 2007. MME RÉ explique que la charge des intérêts financiers correspondante représente 827 000 € en 2007, soit 4% du budget de fonctionnement.

MME RÉ affirme qu'ont dû être honorés certains investissements décidés, votés, engagés par l'ancienne municipalité qui nécessiteront de nouveaux emprunts, tels que le futur groupe scolaire, dont la Ville devra financer le coût des 14 millions d'euros sur 2009 et 2010, la petite maison blanche, située rue du Pavé des Gardes et acquise pour 2,8 millions d'euros qui, une fois achetée, devait être immédiatement cédée à la SEMEAC, et de ce fait aurait eu à sa charge de contracter l'emprunt. MME RÉ explique qu'il leur a paru beaucoup plus transparent et économique que la Ville reste propriétaire de ce bien et qu'ont dû être empruntés 2,8 millions d'euros sur une enveloppe négociée de 5 et que cet emprunt est mobilisable jusqu'au 31 décembre 2009.

MME RÉ dit que cet existant ainsi découvert, le rendu de l'audit rétrospectif et l'étude prospective de KPMG, obligent à mettre en œuvre un plan de redressement de la situation financière de la Commune et que sont disponibles, pour ce faire, quatre leviers. MME RÉ dit que la première chose à faire est la révision générale des politiques municipales, que la Ville se doit d'envisager dès l'élaboration de son budget 2009, des révisions en profondeur de ses politiques municipales, que si les choses continuent sur leur lancée, sans changer le train de vie, le risque est un déficit d'au moins un million d'euros à fin 2009.

MME RÉ estime que d'ici à fin 2011, il faut réduire sensiblement les dépenses de fonctionnement, ce qui passera nécessairement par des politiques tarifaires différentes, conduisant à ajuster raisonnablement le prix de vente des services municipaux à leur prix de revient et par une diminution de l'offre en quantité pour en préserver la qualité. MME RÉ explique la décision qui a dû être prise de fermer l'Atelier de gravure, dont les locaux d'accueil ne présentaient plus le minimum de sécurité exigé, que l'ancienne municipalité avait prévu de construire un autre bâtiment pour 350 000 €, le coût de fonctionnement résiduel de l'Atelier de gravure pour la Ville étant de 150 000 € pour une cinquantaine d'adhérents, en large majorité non Chavillois.

MME RÉ annonce que la fusion de deux communautés d'agglomération « Arc de Seine » et « Val de Seine », devra intervenir au courant 2009 et que cette fusion va entraîner le transfert de nouvelles compétences et la mutualisation de moyens techniques et humains, ce qui générera à terme des économies budgétaires pour la Ville.

MME RÉ fait observer que la Ville possède un patrimoine important, improductif et générateur de frais de fonctionnement, parce que mal entretenu et qu'il serait utile de céder certains éléments du patrimoine en 2009 et 2010, afin de limiter l'emprunt et les charges financières afférentes.

MME RÉ fait remarquer qu'il faut accroître les ressources de la Ville qui sont les impôts locaux et les tarifs des services à l'usager. MME RÉ explique que les impôts locaux évoluent en fonction de deux variables, les bases et les taux. Les bases, réévaluées chaque année par l'État, augmentent également avec la création de nouveaux logements. MME RÉ souligne que ce paramètre ne sera certainement pas générateur d'augmentations sensibles des bases à Chaville, car il n'est pas dans leurs projets de densifier le bâti de la commune. Pour les taux d'imposition, MME RÉ estime que leur augmentation ne devrait être décidée qu'en dernier ressort et pour une période limitée.

MME RÉ conclut que même si la situation de la Ville complique la réalisation des projets, la Ville a à sa disposition au moins ces quatre leviers actuellement identifiés pour dégager les marges de manœuvre nécessaires pour assurer l'aménagement et l'embellissement de la Ville, le maintien de la qualité de service, l'animation de la Ville. MME RÉ souhaite que la mise en œuvre de ces politiques rencontre adhésion et cohésion, tant de la part des services de la Ville que de la majorité des Chavillois.

MME QUONIAM dit que cet audit va servir d'une façon ou d'une autre à les avertir que bientôt il y aura une augmentation d'impôts et qu'elle cède la place à M. RIVIER qui, lui, a les chiffres et pourra mieux répondre.

M. RIVIER dit qu'il a pris connaissance de cet audit, il y a une semaine, lorsqu'il a reçu Chaville Magazine dans sa boîte aux lettres et qu'un tel document aurait du faire l'objet d'une vraie concertation entre les élus, mais que ni Jean LEVAIN ni lui-même n'ont été interviewés par l'auditeur. L'audit se trouve sur la table des élus ce soir suite à une intervention récente de M. LEVAIN.

M. RIVIER regrette des oublis dans les extraits choisis de l'audit présentés en synthèse. Il cite les pages 33 et 35 où il est dit que la procédure et l'exécution budgétaire semblent être de grande qualité et, en page 56, que le recours de l'emprunt de Chaville ne pose pas de problèmes spécifiques et n'apparaît pas trop important.

Faisant référence à la page 8, M. RIVIER évoque la variation des soldes de gestion qui est sur la période de + 10,7% pour l'excédent brut courant, + 9,2% pour l'excédent brut de gestion, + 8,7% pour la capacité d'autofinancement. M. RIVIER dit que ces pourcentages sont tous supérieurs au pourcentage de l'évolution des produits qui est de + 4%, ce qui est la démonstration que sur cette période, les dépenses de fonctionnement ont crû moins vite que les recettes.

En page 9, lorsque l'audit dit que la pression fiscale des ménages est inférieure à Chaville à la moyenne des villes comparables, M. RIVIER estime que lorsqu'on rapproche cette constatation de la faiblesse structurelle propre à Chaville des impôts venant des entreprises, on en conclut que malgré ce handicap certain, l'objectif de contenir l'évolution des impôts ménages a été tenu sur cette période. M. RIVIER poursuit qu'en bas de page, il est rappelé que les comparaisons de taux seraient plus pertinentes si on incluait les écarts de calcul de base de fiscalité. M. RIVIER précise que l'audit indique que la Ville fait bénéficier ses contribuables concernant la taxe d'habitation, d'abattements facultatifs très élevés, près des maximums légaux, et que si on intégrait cette spécificité, la comparaison serait plus favorable à Chaville.

Pages 10 à 12, sur les soldes des résultats, lorsque l'audit dit que leurs niveaux sont en général inférieurs à ceux de la strate, M. RIVIER estime que ce qui est important, c'est le niveau de la capacité d'autofinancement nette, le dernier solde, pour la dernière année 2007. M. RIVIER constate que son niveau à Chaville est légèrement au-dessus de celui de la strate et pense que ce n'est pas si mal pour une ville comme Chaville à faible taxe professionnelle.

Page 14 au niveau de l'investissement, M. RIVIER dit qu'il est précisé que l'effort d'équipement de la Ville est dans la moyenne. M. RIVIER fait constater que lorsqu'on regarde l'analyse détaillée de l'audit, la moitié est constituée de rénovation du patrimoine et l'autre est constituée d'achats de réserves foncières, qui pourront pour l'essentiel être assez rapidement valorisées. M. RIVIER estime donc que, sur cette période, la Ville a accumulé des ressources de financement qui seront disponibles pour l'avenir.

Page 15, financement d'investissements, M. RIVIER fait observer qu'il y a des chiffres négatifs dans la présentation, ce qui pose problème en termes de structure. Ce qu'il faut faire est additionner les trois premières lignes, qui sont la capacité d'autofinancement, les subventions, les autres recettes d'investissement qui sont des financements immédiats et que si on additionne tout cela, on trouve 51%. M. RIVIER ajoute que si on additionne les deux dernières lignes relatives aux ressources empruntées, on trouve 48% ; ce qui signifie qu'il y a plus de ressources propres que d'emprunts pour le financement des investissements.

Pages 16 et 17, la capacité de désendettement, M. RIVIER explique que le ratio dette sur capacité d'autofinancement brut est de 8,2 années en 2007 alors que la durée de vie de l'encours de dette est de 13,7 années. M. RIVIER fait remarquer que tout banquier trouvera cette comparaison très satisfaisante. Le niveau d'endettement a diminué de 2005 à 2007, mais reste encore supérieur à la strate ; mais si nous enlevons les dettes qui ont servi à financer des ressources foncières valorisables, la Ville se replace dans la moyenne.

Page 18, les points forts. M. RIVIER constate que les résultats s'améliorent, qu'un fonds de roulement important donne à la Ville des moyens de financer sa politique d'investissements et que l'adhésion à la communauté d'agglomération « Arc de Seine » a généré moins de croissance des charges de fonctionnement et un apport de ressources non négligeables. M. RIVIER indique que l'audit fixe cet avantage à plusieurs millions d'euros, sur la période passée, depuis la création. M. RIVIER fait remarquer que le choix qui a été fait de rentrer dans Arc de Seine a été très intéressant financièrement pour une ville comme Chaville.

Page 19, les points faibles, M. RIVIER précise que c'est l'essentiel du dossier à charge et qu'il voudrait relativiser les traits forcés qui sont derrière. M. RIVIER dit que lorsque le budget a été fait en novembre 2007, on n'imaginait pas effectivement la crise immobilière que l'on connaît depuis quelques mois, mais qu'en 2007, la Ville a perçu 1 161 K€ de droits de mutation et qu'une somme de 1 000 K€ a été inscrite dans le budget 2008, niveau qui va être vraisemblablement atteint malgré la crise. M. RIVIER estime que Chaville continue d'être une ville appréciée comme lieu de résidence et que des projets initiés par la précédente municipalité démarrent ; il ne croit donc pas que les ventes immobilières vont s'effondrer sur Chaville.

M. RIVIER dit que le poids du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle tient, d'une part, au fait que la Ville est pauvre en taxe professionnelle et que, d'autre part, il résulte des implantations proches de Renault à Boulogne ou de PSA, qui vient de s'installer à Vélizy, d'où une augmentation aussi forte dans les années 2006-2007, liée à l'importance du nombre de salariés de ce groupe habitant Chaville.

M. RIVIER estime que ces salariés apprécient d'habiter Chaville tout en travaillant à Vélizy et que les seuls risques qui existent sont principalement liés à des changements de méthodes de calcul, au niveau national et surtout départemental, du fond de péréquation. Sauf changement de règles de jeu par la majorité nationale et surtout par la majorité départementale, ces recettes sont possibles, voire probables.

Pour l'évocation de la dynamique récente des charges courantes de fonctionnement, M. RIVIER dit que ce n'est pas lié à des équipements supplémentaires, mais explique que sur cette période, il y a eu une hausse exceptionnelle des prix du gaz et des carburants, et que c'est lié aussi au fait que la Ville a accru volontairement la maintenance du patrimoine qui est maintenant à un très bon niveau.

Pour l'endettement qui aurait augmenté, M. RIVIER confirme qu'il a baissé de 2005 à 2007, et l'audit indique que le taux d'intérêt moyen de la dette est de 3,4 % à fin 2007, ce qui est très bas. Le poids des charges financières dans les dépenses de fonctionnement qui est de 4% à Chaville, est dans la plupart des villes de 6 à 8%, et que donc, pour notre ville, le poids des charges financières est faible.

En conclusion, la formulation qui affirme que la situation financière est fragile, est incorrecte car cette situation est en fait normale pour une ville ayant des caractéristiques comme Chaville. Par contre, M. RIVIER avoue qu'il est vrai que le contexte est de plus en plus difficile pour les collectivités locales, mais qu'il faut se retourner vers le gouvernement qui n'aime pas le service public local et que c'est lui qui en porte largement la responsabilité.

Page 21, pour le problème d'affectation de résultat de fonctionnement qui est de 2 261 K€ à fin 2007, M. RIVIER estime que c'est un niveau record qu'on n'avait jamais connu à Chaville auparavant. M. RIVIER rappelle que cette affectation a été faite par l'actuelle municipalité, après l'adoption des comptes administratifs 2007, en juin 2008. M. RIVIER dit qu'à la commission des finances préparatoire, il a attiré l'attention sur cette maladresse budgétaire et que M. LE MAIRE lui a dit qu'il allait réfléchir, mais qu'en Conseil, la majorité a confirmé ce choix.

Pour le budget 2008, page 23, M. RIVIER pense que l'important, c'est le réalisé 2008 et non pas les spéculations sur les prévisions. M. RIVIER rappelle que la municipalité est responsable pour plus des trois quarts de l'année 2008, et que, donc, la gestion 2008, ne relève pas de l'ancienne municipalité, mais de la nouvelle.

M. RIVIER note que l'audit estime la sous-estimation des frais du personnel à 200 000 €, alors qu'on racontait au mois de juin qu'elle était de 500 000 €. M. RIVIER ajoute, ce qui n'est pas indiqué, que des dépenses nouvelles ont été engagées, à savoir :

- recrutement de deux contractuels proches de M. LE MAIRE à haut niveau de salaire ;
- audits et études à l'utilité incertaine dans tous les domaines ;
- manifestations avec des coûts importants ;
- travaux non prioritaires rue de la République ou pour le ravalement du commissariat.

M. RIVIER conclut que le déficit annoncé trouve d'abord son origine dans ces dépenses nouvelles. M. RIVIER rappelle que le résultat de l'année 2007 a complété le budget 2008 par 900 000 € qui viennent de 2007.

Page 26 sur les perspectives, M. RIVIER dit qu'en début 2009 la vente du terrain du Puits-Sans-Vin, va rapporter 2 000 000 € à la Ville et que personne n'en parle. On verra plus clair en mars 2009 lors des orientations budgétaires et de la présentation du budget 2009.

M. RIVIER ajoute qu'il faut répartir les ressources équitablement entre les villes au niveau de la Communauté. M. RIVIER précise en conclusion à M. LE MAIRE que les Chavillois savent que ce sont les décisions de sa majorité, tant nationale que locale, qui sont responsables de la situation financière de notre commune et qu'il devra les assumer en particulier en matière de hausse de la pression fiscale locale.

M. PANISSAL demande à la nouvelle municipalité de permettre à tous les élus d'accéder à l'ensemble des informations, en particulier celles qui engagent les finances de la Ville qui risquent d'avoir un impact sur les impôts chavillois, et à la majorité actuelle de privilégier une hiérarchisation dans les dépenses engagées, voire même d'envisager la possibilité d'économie plutôt que de prévoir une hausse des impôts locaux qui n'auraient pour conséquence que d'accabler les Chavillois, peut-être déjà frappés de plein fouet par la crise financière qui frappe le pays.

M. GRÉGOIRE répond notamment à M. RIVIER qui, par une de ses phrases a semblé mettre en cause l'objectivité de l'étude. M. GRÉGOIRE confirme que l'étude est totalement objective et qu'ils ont écrit absolument ce qu'ils souhaitent. M. GRÉGOIRE affirme qu'il n'est pas surpris d'entendre les commentaires de M. RIVIER et il pense que ce dernier a une vision de la situation et de son évolution récente qui n'est pas la sienne.

M. LE MAIRE remercie ses collègues pour la qualité et la sérénité du débat et explique qu'ils ne peuvent pas être d'accord sur tous les arguments qui ont pu être échangés. M. LE MAIRE dit qu'il a bien entendu les uns et les autres, qu'il a entendu M. PANISSAL qui regrettait que les élus n'aient pas été informés préalablement à la publication du journal municipal mais que, les délais de bouclage de celui-ci étant ce qu'ils sont, M. LE MAIRE estime normal d'informer simultanément et la population et les élus et dit que le souci de transparence dans ce domaine, et en particulier en faisant intervenir l'auditeur devant le Conseil municipal en séance publique lui paraît

très fort. M. LE MAIRE ajoute que l'exercice fait ce soir est unique en son genre et qu'à sa connaissance, il n'a jamais été fait à Chaville.

M. LE MAIRE croit qu'il faut tout de même reconnaître, et il l'espère de la part de tous les membres du Conseil municipal qui ne sont pas de la majorité, à la majorité municipale cette volonté de transparence. M. LE MAIRE reconnaît qu'ils ont des décisions difficiles à prendre et que les résultats de cet audit le démontrent. M. LE MAIRE affirme que cette situation structurellement fragile devait conduire quelque équipe municipale que ce soit à être extrêmement prudente dans les dépenses qu'elle doit opérer.

M. LE MAIRE confirme que nous sommes dans un contexte économique particulièrement difficile et que nous ne savons pas exactement quelle va être l'évolution de cette crise.

M. LE MAIRE fait remarquer qu'on peut s'attendre au pire, ayant appris, par exemple, qu'on envisageait en Allemagne une récession de 4% au moins.

M. LE MAIRE confirme que le taux de chômage est en train de progresser de façon extraordinairement plus rapide que ce qu'on pouvait imaginer.

M. LE MAIRE estime que, dans une période facile, il faut faire en sorte d'épargner, de façon à préparer les années difficiles. Il fait observer que nous ne savons pas quelle sera la durée de ce retournement de cycles aujourd'hui. Certains disent que 3, 4, 5 ans, ce n'est pas impossible.

M. LE MAIRE rappelle l'autre objectif sur lequel MME RE a bien insisté, que c'est d'abord et avant tout, et M. LE MAIRE l'espère exclusivement, la révision générale des politiques municipales qui durera deux ans, peut-être trois, mais qu'il faut avoir la ferme volonté de la faire.

M. LE MAIRE s'adresse à M. RIVIER en lui disant que cet optimisme de la volonté qu'il exprimait lors du vote du budget en décembre 2007, s'est traduit sur la caisse d'allocations familiales, sur le fonds de péréquation, sur les droits de mutation et qu'il ne fallait pas être si optimiste que ça.

M. LE MAIRE dit que sur les droits de mutation, pour l'année 2007, les recettes constatées étaient 1 161 000 € et qu'ils fallait budgéter moins et que lorsqu'il s'agit de recettes à caractère aléatoire, il faut les estimer au plus bas.

M. LE MAIRE explique que les dépenses d'investissement reposent en grande partie sur les droits de mutation et qu'il y a eu l'année dernière à peu près 420 000 000 d'euros de droits de mutation au budget départemental et ont été budgétés 280 000 000 d'euros c'est-à-dire 35% de moins que reçu l'année d'avant parce qu'il faut toujours être extrêmement prudent. M. LE MAIRE dit à M. RIVIER qu'ils ont budgété 18% de moins que la recette perçue et que l'optimisme qu'il manifeste est éminemment dangereux parce que ça suscite inévitablement un certain confort et la certitude, la conviction qu'on peut engager des dépenses sans aucun problème alors que les recettes par définition ne sont pas éternelles.

M. LE MAIRE rappelle à M. RIVIER qu'il évoquait l'absence de taxe professionnelle et que sur ce point ils ne sont pas d'accord. M. LE MAIRE fait remarquer à M. RIVIER qu'on ne perçoit pas de taxe professionnelle à Chaville, en dehors de celle de la péréquation qui est faite sur Renault et Peugeot.

M. LE MAIRE constate qu'il y a eu des effets positifs après avoir fait une Communauté d'agglomération et que c'est une bonne chose pour l'avenir d'augmenter le périmètre de la Communauté d'agglomération. Il rappelle que la taxe professionnelle va à la Communauté d'agglomération depuis qu'a été transférée la perception de la taxe professionnelle par la Communauté d'agglomération et que la Ville ait des entreprises ou non, ça ne change strictement rien, et que le fait qu'ils ne reçoivent plus ou n'aient pas d'entreprises qui génèrent de la taxe professionnelle sur Chaville, n'est pas un handicap pour la Ville en soi.

Pour ce qui est de l'évolution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, M. LE MAIRE fait observer qu'il est bien évident qu'il y a un risque, que M. GRÉGOIRE a insisté là-dessus, qu'il l'a évoqué.

M. LE MAIRE explique qu'il y a un risque parce qu'on ne sait pas exactement quel peut-être l'avenir sur le plan de la masse salariale des deux établissements concernés de Renault et de Peugeot.

M. LE MAIRE pense qu'il est certain que s'il y a un petit peu moins de personnel sur la Ville de Renault cette année, c'est peut-être parce qu'ils baissent la masse salariale correspondant à l'établissement Renault sur le territoire concerné. M. LE MAIRE ne sait pas ce qui arrivera pour Peugeot où 65 Chavillois travaillent. M. LE MAIRE estime que ce n'est pas quelque chose de dramatique, mais qu'il se préoccupe des finances de la Ville en ce moment et qu'il fait donc en sorte de savoir si on va percevoir effectivement la taxe professionnelle de Peugeot.

M. LE MAIRE fait remarquer, qu'à partir du moment où c'est une recette aléatoire, il faut faire en sorte de ne pas trop compter dessus et plutôt en tenir compte pour reconstituer la capacité d'autofinancement et non pour créer les dépenses qui sont inévitablement pérennes. M. LE MAIRE rappelle qu'il y a eu des dépenses qui ont été engagées, à tort ou à raison, mais que par rapport au caractère aléatoire des recettes, elles posent évidemment problème.

Pour le dernier point qui est la capacité de désendettement, M. LE MAIRE rappelle à M. RIVIER que ce dernier l'a trouvée plutôt satisfaisante. M. LE MAIRE explique que dès qu'il y a un petit écart sur Chaville, immédiatement la capacité de désendettement s'avère beaucoup plus importante et qu'en un an, à cause de la sous-estimation ou la surestimation que M. RIVIER a faite dans le budget 2007, la situation s'est dégradée. M. LE MAIRE rappelle à M. RIVIER que le budget primitif a été établi par ses soins en décembre 2007 et que la nouvelle municipalité a modifié relativement à la marge le budget en juin 2008.

M. LE MAIRE dit que la nouvelle municipalité n'a fait qu'appliquer ce qu'il était nécessaire de faire par rapport à la clôture des comptes 2007 que M. RIVIER avait effectués et que les dépenses supplémentaires que M. RIVIER évoque sont très faibles et ne correspondent à aucune création de poste. M. LE MAIRE précise qu'aujourd'hui, nous sommes dans une situation où nous avons moins de personnel à la mairie qu'il y en avait au premier janvier 2008.

M. LE MAIRE explique qu'a été fait en sorte au contraire de maîtriser les dépenses et de ne pas créer des dépenses supplémentaires sauf sur un point, de faire des études qui étaient intégrées dans le budget d'investissement pour 1 210 000 €.

M. LE MAIRE rappelle à M. RIVIER qu'il le savait très bien et que la plupart des études qui sont faites sur le centre-ville en particulier, sur l'aménagement, sont intégrées à cette ligne budgétaire de 1 210 000 € sauf celles qui sont sur le budget de fonctionnement, ce qui est le cas pour l'étude KPMG qui est indispensable, dont le coût est de 21 736 € et non 100 000 €.

M. LE MAIRE précise qu'ont dû être versés 900 000 € du compte administratif 2007 d'excédent de fonctionnements sur le budget 2008, lors du budget supplémentaire, pour combler les différentes lacunes volontaires ou involontaires. M. LE MAIRE regrette que les marges de manœuvre de la Ville aient considérablement diminué par rapport à ce qu'elles pouvaient apparaître fin 2007.

Pour le problème du budget annexe de la ZAC, M. LE MAIRE rappelle à M. RIVIER que celui-ci a évoqué des réalisations foncières et qu'il a évoqué le Puits-Sans-Vin. M. LE MAIRE admet que le Puits-Sans-Vin s'est décalé dans le temps parce qu'il fallait d'abord assurer la dépollution du site qui a été retardée parce qu'il y avait une permanence de campagne qui se tenait là pendant les élections municipales et que, donc, la dépollution n'a pas pu être faite et que la vente ne pourra pas être réalisée avant février 2009. M. LE MAIRE estime que ça n'a pas une grande importance que la vente ne se soit effectuée qu'en février 2009, mais que la recette du Puits-Sans-Vin est intéressante parce qu'elle se situe dans le périmètre de la ZAC et qu'ils n'ont aucun budget annexe de la ZAC qui leur permet d'avoir une véritable visibilité sur l'ensemble du foncier de la zone.

M. LE MAIRE croit qu'il lui paraît nécessaire de faire un audit de la SEMEAC et un audit de la ZAC de façon à avoir une vision plus claire de la réalité du problème du centre-ville.

M. LE MAIRE estime, comme l'a souligné MME RE, que la révision générale des politiques municipales est absolument nécessaire et qu'elle fera l'objet des orientations budgétaires en mars prochain et évidemment du budget 2009. M. LE MAIRE soutient que ce budget 2009, est le premier pas vers ce redressement, en espérant que la conjoncture nous accompagnera à moyen terme, mais qu'il ne se contentera certainement pas d'attendre que la conjoncture soit là. M. LE MAIRE applique l'adage bien connu de tous même s'il a été un peu galvaudé : « aide-toi le ciel t'aidera ». M. LE MAIRE ajoute que nous verrons ensemble les politiques à mener pour l'avenir.

M. LE MAIRE lève la séance à 23h00.

Jean-Jacques GUILLET  
Maire de Chaville  
Député des Hauts-de-Seine